



## **Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du logiciel ALISEA-COORDINATION par les services de la Collectivité Territoriale de Guyane**

### **1. Objet**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) ont pour objet de définir les modalités d'accès et d'utilisation de l'application ALISEA-COORDINATION, développée et maintenue par le CREAL Nouvelle-Aquitaine pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane (ci-après « la CTG »), responsable de traitement.

### **2. Accès à l'application**

L'accès à l'application est réservé aux utilisateurs autorisés par la CTG. Chaque utilisateur dispose d'un compte personnel, sécurisé, lui permettant d'accéder uniquement aux données et fonctionnalités correspondant à ses droits d'accès.

### **3. Données personnelles**

#### **3.1. Traitement des données**

Les données personnelles traitées via l'application sont hébergées par le groupe OSPI Cloud, hébergeur certifié HDS. Le traitement comprend :

- L'hébergement sécurisé des données ;
- La création et la gestion des comptes utilisateurs ;
- La maintenance technique et logistique de l'application.

#### **3.2. Responsabilités**

- La CTG est responsable des données qu'elle dépose sur l'application, y compris les données sensibles relatives aux mineurs, familles, partenaires, etc.
- Le CREAL Nouvelle-Aquitaine, en tant que sous-traitant, s'engage à traiter les données uniquement selon les instructions de la CTG, dans le respect du RGPD et de la loi Informatique et Libertés.

### **3. Droits des personnes**

Les utilisateurs et personnes concernées peuvent exercer leurs droits (accès, rectification, suppression, opposition, etc.) en contactant le DPO de la CTG à l'adresse suivante [dpd@ctguyane.fr](mailto:dpd@ctguyane.fr).

### **5. Conservation et suppression des données**

Les données sont conservées pendant la durée du contrat entre la CTG et le CREAL Nouvelle-Aquitaine. À l'issue du contrat, les données sont restituées à la CTG dans un format structuré, puis supprimées définitivement des serveurs du groupe OSPI Cloud.

## **6. Sous-traitance**

Le CREAL Nouvelle-Aquitaine est autorisé à recourir à la société OSPI Cloud pour l'hébergement. Tout autre sous-traitant devra être préalablement autorisé par la CTG.

## **7. Violations de données**

Toute violation de données personnelles est notifiée à la CTG dans un délai de 72 heures. La CTG est responsable de la notification aux autorités compétentes et aux personnes concernées si nécessaire.

## **8. Propriété intellectuelle**

L'ensemble des éléments de l'application ALISEA-COORDINATION (contenus, interfaces, codes, etc.) est protégé par le droit de la propriété intellectuelle. Toute reproduction ou utilisation non autorisée est interdite.

## **9. Droit applicable et juridiction**

Les présentes CGU sont régies par le droit français. En cas de litige, les juridictions compétentes sont celles du ressort de la Cour d'appel de Bordeaux.

## **10. Mises à jour de l'application**

Le logiciel ALISEA-COORDINATION fait l'objet de mises à jour régulières visant à :

- Améliorer la sécurité et la stabilité de l'application ;
- Ajouter ou modifier des fonctionnalités ;
- Corriger des anomalies techniques ou fonctionnelles.

Les mises à jour peuvent être de nature :

- Technique : optimisation du code, compatibilité avec les environnements informatiques, correction de bugs ;
- Fonctionnelle : ajout de nouvelles fonctionnalités ou modification de l'interface utilisateur ;
- Réglementaire : adaptation aux évolutions législatives ou réglementaires en matière de protection des données.

Le sous-traitant s'engage à informer le responsable de traitement de toute mise à jour significative susceptible d'impacter l'utilisation ou le traitement des données personnelles. Ces mises à jour sont réalisées dans le respect des principes de **\*\*Privacy by Design\*\*** et **\*\*Privacy by Default\*\***, conformément à l'article 25 du RGPD.

L'utilisateur est informé que certaines mises à jour peuvent nécessiter une interruption temporaire du service, qui sera communiquée en amont par le responsable de traitement ou le sous-traitant.

## **11. Responsabilité des utilisateurs**

Chaque utilisateur de l'application ALISEA-COORDINATION s'engage à :

- Utiliser l'application dans le respect des présentes CGU, des lois et règlements en vigueur, notamment en matière de protection des données personnelles ;
- Ne pas tenter d'accéder à des données ou fonctionnalités pour lesquelles il n'a pas été expressément autorisé ;
- Maintenir la confidentialité de ses identifiants de connexion et signaler immédiatement toute utilisation non autorisée de son compte ;
- Ne pas introduire de contenus illicites, malveillants ou susceptibles de porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité de l'application ;
- Respecter la confidentialité des données personnelles auxquelles il a accès dans le cadre de ses fonctions, conformément à ses obligations professionnelles et légales.

Tout manquement à ces obligations peut entraîner la suspension ou la suppression de l'accès à l'application, sans préjudice des poursuites disciplinaires ou judiciaires que pourrait engager la Collectivité Territoriale de Guyane.

## **12. Droits des utilisateurs**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les personnes concernées par la saisie et le traitement de données personnelles dans le logiciel disposent des droits suivants concernant leurs données personnelles :

- **\*\*Droit d'accès\*\*** : obtenir la confirmation que ses données sont ou ne sont pas traitées, et accéder aux informations les concernant ;
- **\*\*Droit de rectification\*\*** : demander la correction de données inexactes ou incomplètes ;
- **\*\*Droit d'effacement\*\*** : demander la suppression de ses données personnelles, sous réserve des obligations légales de conservation ;
- **\*\*Droit d'opposition\*\*** : s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes ;
- **\*\*Droit à la limitation du traitement\*\*** : demander la suspension temporaire du traitement dans certains cas ;
- **\*\*Droit à la portabilité\*\*** : recevoir ses données dans un format structuré et couramment utilisé, et les transmettre à un autre responsable de traitement ;
- **\*\*Droit de ne pas faire l'objet d'une décision automatisée\*\***, y compris le profilage.

Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la Collectivité Territoriale de Guyane à l'adresse suivante : [dpd@ctguyane.fr](mailto:dpd@ctguyane.fr)

Toute demande sera traitée dans les délais légaux et conformément aux dispositions du RGPD.

## **13. Sécurité des données**

Le sous-traitant, le CREAL Nouvelle-Aquitaine, s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement des données personnelles.

Ces mesures visent à protéger les données contre :

- L'accès non autorisé ou illégal ;
- La perte, l'altération, la destruction accidentelle ou illicite ;
- Le piratage, la divulgation ou tout autre traitement non conforme.

Les mesures de sécurité comprennent notamment :

- Le chiffrement des données ;
- Le contrôle strict des accès aux données ;
- La résilience des systèmes et services de traitement ;
- Des procédures de sauvegarde et de restauration ;
- Des audits réguliers de sécurité.

Le sous-traitant s'engage à respecter les bonnes pratiques en matière de cybersécurité, notamment celles émises par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information), et à garantir la confidentialité des données traitées.

En cas de faille de sécurité ou de violation de données, une notification sera adressée au responsable de traitement dans un délai maximum de 72 heures.

#### **14. Obligations du sous-traitant**

Dans le cadre de l'exploitation de l'application ALISEA-COORDINATION, le sous-traitant (CREAI Nouvelle-Aquitaine) s'engage à :

- Traiter les données personnelles uniquement sur instruction documentée du responsable de traitement, et exclusivement pour les finalités prévues dans le contrat ;
- Garantir la confidentialité des données en limitant l'accès aux seules personnes autorisées et soumises à une obligation de confidentialité ;
- Mettre en œuvre les principes de protection des données dès la conception et par défaut (Privacy by Design et Privacy by Default) ;
- Assurer la sécurité des données ;
- Alerter immédiatement le responsable de traitement en cas d'instruction non conforme au RGPD ou en cas de violation de données ;
- Assister le responsable de traitement dans l'exercice des droits des personnes concernées, la réalisation d'analyses d'impact, et les consultations préalables auprès de la CNIL ;
- Encadrer toute sous-traitance ultérieure par un contrat garantissant un niveau de protection équivalent, avec autorisation préalable du responsable de traitement ;
- Ne pas transférer de données hors de l'Union européenne sans garanties appropriées et accord exprès du responsable de traitement ;
- Restituer ou supprimer les données à l'issue du contrat, selon les modalités prévues, et en justifier par écrit ;

## **15. Sanctions en cas de non-respect**

Le non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation par un utilisateur ou par le sous-traitant peut entraîner des mesures correctives, proportionnées à la gravité des manquements constatés.

Pour les utilisateurs :

La Collectivité Territoriale de Guyane se réserve le droit de :

- Suspendre temporairement ou définitivement l'accès à l'application ;
- Informer l'employeur ou l'autorité compétente en cas de manquement grave ;
- Engager toute procédure disciplinaire ou judiciaire appropriée.

Pour le sous-traitant :

En cas de violation grave ou persistante des obligations contractuelles ou réglementaires, le responsable de traitement peut :

- Demander la suspension immédiate du traitement des données ;
- Résilier le contrat de prestation relatif à l'application ALISEA-COORDINATION ;
- Engager la responsabilité du sous-traitant pour tout dommage causé par le non-respect des obligations, y compris en cas de non-conformité au RGPD ou à une décision contraignante d'une autorité de contrôle.

Le sous-traitant est tenu d'informer le responsable de traitement s'il estime ne plus être en mesure de respecter les obligations prévues.

## **16. Durée du contrat**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent pendant toute la durée du contrat de prestation conclu entre la Collectivité Territoriale de Guyane (responsable de traitement) et le CREAL Nouvelle-Aquitaine (sous-traitant).

Elles couvrent également, le cas échéant, la phase d'expérimentation de l'application ALISEA-COORDINATION par ses utilisateurs.

À l'issue du contrat, les obligations relatives à la protection des données personnelles, à la restitution ou à la suppression des données, ainsi qu'à la confidentialité, continueront de s'appliquer jusqu'à leur exécution complète.

## **17. Modifications des CGU**

La Collectivité Territoriale de Guyane se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes Conditions Générales d'Utilisation afin de les adapter aux évolutions légales, réglementaires, techniques ou fonctionnelles de l'application ALISEA-COORDINATION.

Les utilisateurs seront informés de toute modification substantielle des CGU par tout moyen approprié (notification dans l'application, courriel, etc.). L'utilisation continue de l'application après notification vaut acceptation des nouvelles conditions.

Il est recommandé aux utilisateurs de consulter régulièrement les CGU disponibles dans l'application afin de prendre connaissance de la version en vigueur.